



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 9 septembre 2025 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Est/sont absents à cette séance : .

Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

CA-2025-09-
2488

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 4 septembre 2025.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1 - Procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 19 août 2025 - Adoption
 - 4.2 - Plateforme de rédaction de contrats Edilexpert - Autorisation d'achat
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
 - 5.2 - Calendrier des séances du Comité administratif, du Conseil et des ateliers de travail du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2026 - Adoption
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Foresterie
 - 7.1.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Proposition d'entente - Dossier EC.30 87856



No de résolution
ou annotation

7.1.2 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Proposition d'entente - Dossier EC.30 98574

7.1.3 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Proposition d'entente - Dossier EC.30 98578

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-2025-09-
2489

4.1 - Procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 19 août 2025
- Adoption

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 19 août 2025 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 4 septembre 2025.

Sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-09-
2490

4.2 - Plateforme de rédaction de contrats Edilexpert - Autorisation d'achat

ATTENDU QUE la MRC doit réviser et lancer d'importants appels d'offres prochainement;

ATTENDU QUE les lois en matière de gestion contractuelle ont été modifiées récemment et qu'il importe, vu l'importance des appels d'offres à venir, d'avoir des contrats modernes et bien rédigés;

ATTENDU QUE l'outil offert par Edilex permet une rédaction de devis administratifs et légaux de grande qualité;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier adjoint a déposé une fiche de dépense de moins de 25 000 \$ et que la dépense se détaille comme suit :

Objet	Coût avant taxes	Coût net de taxes
Frais de mise en service	2500,00 \$	2562,50 \$
Abonnement septembre-décembre 2025	1000,00 \$	1025,00 \$
Abonnement 2026	3090,00 \$	3167,25 \$
TOTAL	6590,00 \$	6754,75 \$

Sur proposition de M. David Vincent, appuyée par Mme Julie Ricard, il est unanimement résolu :



No de résolution
ou annotation

QUE le greffier-trésorier adjoint soit autorisé à signer l'offre de service d'Edilex;

QUE la dépense soit financée de la manière suivante : à même le budget prévu pour la préparation des appels d'offres en GMR (GL 02 49000 414) pour les frais de mise en service de 2562.50 \$ et le frais d'abonnement pour la période de septembre à décembre 2025 de 1025 \$, et que les frais d'abonnement pour la période 2026 soient pourvus au budget de l'année 2026 dont une somme de 1 478,56 \$ à même le budget prévu pour la préparation des appels d'offres en GMR et la somme restante de 1 688,69 \$ à même le fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours et passe en revue le contenu de la présente séance.

Éolien : Nous sommes en phase finale de signer les contrats avec notre partenaire. Les points restants sont d'ordre technique et ils devraient se résoudre bientôt. Dans cet optique, le CA de GEMRCA devra se réunir sous peu pour procéder aux signatures des résolutions et ententes. Le directeur général souligne le risque de perte de quorum possible dans un contexte électoral. Aussi, la signature déclenchera le versement des actifs. Une fois que tous les documents seront signés, on peut s'attendre à un versement d'environ 3M \$, suivi de paiements mensuels approximatifs de 200 000 \$. La séquence avec le ministère de l'Environnement est commencée et on vise l'automne 2026 pour le BAPE. On discute aussi des communications dans le cadre du dossier et des effets possibles de la période électorale sur le projet.

Gesterra : Un processus de prévente est en cours avec un partenaire potentiel. Le mécanisme prévoit un embargo sur les conventions en attendant la réalisation de conditions préalables essentielles. Si les conditions ne sont pas remplies à la date butoir, le processus échouera. Si les conditions sont remplies, on pourra terminer le processus de vente et l'embargo sur les ententes sera levé.

Prochaines séances : Le directeur général fait un rappel quant à l'importance d'être présent aux prochaines séances. Dans le contexte électoral, certains élus peuvent être fatigués et le changement de garde peut entraîner un manque d'élus et de ce fait causer une perte du quorum. Sans quorum, le conseil et les comités ne peuvent opérer.

FRR : Le directeur général fait état des restrictions importantes dans le nouveau FRR. Plusieurs événements ne pourront plus être financés directement via le FRR et Destination Entreprise en a été avisé.

Accueil des élus: On prévoit différentes activités étalées sur plusieurs mois, le tout incluant une séance d'accueil rapide avant le premier conseil, la diffusion d'une vidéo d'accueil à l'ensemble des élus du territoire et une journée porte ouverte prévue à l'hiver 2026. Il est également prévu de réserver un moment dédié à la présentation des grands dossiers de la MRC, comme le dossier éolien.

PIIRL: En octobre prochain, on prévoit une mise à jour relative au PIIRL quant à l'échéancier au projet.

5.2 - Calendrier des séances du Comité administratif, du Conseil et des ateliers de travail du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2026 - Adoption

Sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE le calendrier des séances ordinaires du Comité administratif pour l'année 2026 soit adopté comme suit :

CA-2025-09-
2491



No de résolution
ou annotation

COMITÉ ADMINISTRATIF 8h à 12h
Mardi 20 janvier 2026 Mardi 10 février 2026 Mardi 10 mars 2026 Mardi 7 avril 2026 Mardi 5 mai 2026 Mardi 2 juin 2026 Mardi 18 août 2026 Mardi 8 septembre 2026 Mardi 6 octobre 2026 Mardi 10 novembre 2026

QUE le Comité administratif recommande au Conseil d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil et des ateliers de travail du Conseil pour l'année 2026 comme suit:

CONSEIL Huis clos : 17h – Séance publique : 19h	ATELIER DE TRAVAIL 17h à 21h
Mercredi 25 février 2026 Mercredi 25 mars 2026 Mercredi 15 avril 2026 Mercredi 20 mai 2026 Mercredi 17 juin 2026 Mercredi 26 août 2026 Mercredi 30 septembre 2026 Mercredi 21 octobre 2026 Mercredi 25 novembre 2026 (budget) Mercredi 9 décembre 2026 (huis clos : 13h30 et séance 15h30)	Mercredi 28 janvier 2026 Mercredi 18 février 2026 Mercredi 18 mars 2026 Mercredi 13 mai 2026 Mercredi 10 juin 2026 (à 13h30 et BBQ) Mercredi 16 septembre 2026 Mercredi 18 novembre 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RESSOURCES HUMAINES

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Foresterie

7.1.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Proposition d'entente - Dossier EC.30 87856

M. Luc Traversy, ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 87856. Les membres du Comité administratif discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente en apportant quelques amendements à la proposition.

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu :

QUE le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 87856, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-09-
2492



No de résolution
ou annotation

CA-2025-09-
2493

CA-2025-09-
2494

7.1.2 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Proposition d'entente - Dossier EC.30 98574

M. Luc Traversy, ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 98574. Les membres du Comité administratif discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente en apportant quelques amendements à la proposition.

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu :

QUE le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 98574, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Proposition d'entente - Dossier EC.30 98578

M. Luc Traversy, ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 98578. Les membres du Comité administratif discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente en apportant quelques amendements à la proposition.

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu :

QUE le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 98578, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

La directrice du Service de développement des communautés présente les dossiers qui seront présentés au Conseil le 17 septembre prochain.

Priorités d'intervention FRR V2 et V3 2025-2028: Le MAMH met à disposition le Fonds régions et ruralité (FRR) afin de soutenir le développement des MRC. La MRC doit soumettre des priorités d'intervention afin de pouvoir engager des sommes. Toutefois, afin de pouvoir utiliser les fonds FRR V2 et V3 à court terme, des priorités transitoires sont proposées: il s'agit des mêmes priorités que le FRR 2020-2025, avec l'ajout du volet « vitalité » pour répondre aux exigences du volet 3. Ces orientations sont temporaires en attendant l'adoption du cadre de référence en vitalisation du milieu.



No de résolution
ou annotation

CA-2025-09-
2495

Projet d'embauche d'une ressource - STAC : La MRC d'Arthabaska propose un projet pour permettre à STAC d'embaucher une ressource dédiée au transport collectif et adapté. Cette personne appuiera le plan de mobilité durable en développant des projets ruraux, des partenariats et des outils numériques. Un montant maximal de 78 000 \$ qui représente 80 % de la somme totale du projet issu du Fonds régions et ruralité (FRR) est prévu pour financer cette initiative. La résolution 2025-03-3602 autorise déjà l'utilisation de ces fonds.

Réflexion en gouvernance des transports : Depuis 11 ans, les experts recommandent de regrouper les services de transport collectif en une seule organisation. La MRC d'Arthabaska a fait de la gouvernance en transport sa priorité en 2024, menant à la fusion de Rouli-Bus et Municar en 2025. Le comité de pilotage souhaite poursuivre la réflexion dans une optique d'optimisation avec la Ville de Victoriaville, en réfléchissant à un regroupement des deux entités.

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Serge Tremblay, il est résolu que la séance soit levée à 10h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier